J. SAFRA SARASIN

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

JSS Sustainable Bond - Global High Yield, Classe d'actions Y CHF acc hedged

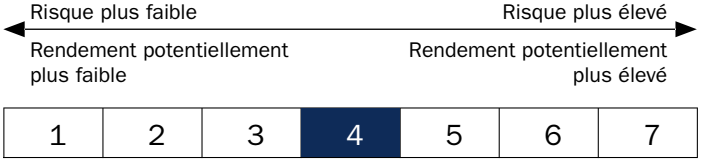
un compartiment de JSS Investmentfonds II (ISIN : LU1711711058)

Société de gestion : J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- JSS Sustainable Bond – Global High Yield (le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 de ce dernier.
  Le Fonds intègre les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement afin de réduire les expositions controversées, d'aligner le portefeuille sur les normes internationales, d'atténuer les risques de durabilité, d'exploiter les opportunités émanant des tendances ESG et d'obtenir un point de vue plus éclairé sur les participations du portefeuille.
  Le Fonds entend limiter les risques et exploiter les opportunités qui découlent des mégatendances liées au thème de la durabilité (raréfaction des ressources, transition démographique, changement climatique, responsabilité, etc.). À cet effet, le Fonds exclut systématiquement les émetteurs exposés à des activités controversées telles que détaillées dans les « JSS standard exclusions » (exclusions standard de JSS) décrites au chapitre 3.1 du prospectus du Fonds. Plus de 90% des actifs du Fonds doivent bénéficier d'une Notation ESG JSS. Une approche « best-in-class » ou de filtrage ESG positif est alors utilisée afin de construire un univers d'investissement qui regroupe les émetteurs présentant les performances ESG les plus robustes. Ce processus devrait permettre de réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement constitué de tous les émetteurs pour lesquels des données sont disponibles.
- Le Fonds vise à générer le rendement le plus élevé possible en investissant dans des obligations à haut rendement provenant d'émetteurs durables.
- Le Fonds est géré activement et n'a pas vocation à répliquer un quelconque indice. Il utilise toutefois l'indice ICE BofA Global High Yield couvert en USD comme indice de référence (l'« Indice de référence »).
- Le Fonds investit dans des titres de créance émis par des pays, organisations ou sociétés qui prennent part à des pratiques commerciales durables. Les émetteurs individuels peuvent être rejetés sur la base d'activités dangereuses (par exemple la production d'énergie nucléaire ou d'armes).
- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs nets dans des titres de créance non-investment grade émis ou garantis par des gouvernements ou des entités privées, publiques et de partenariat public-privé. Ces titres peuvent également être émis ou garantis par des débiteurs des marchés émergents. La catégorie « non-investment grade » correspond à une note de crédit inférieure à BBB- (Standard & Poor's), Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente. 70% au moins des investissements doivent répondre à ce critère.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des titres de catégorie « non-investment grade » assortis d'une note de crédit inférieure à B- (Standard & Poor's) ou B3 (Moody's) ou d'une note équivalente attribuée par une agence de notation reconnue (y compris 10% max. dans des titres en difficulté).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des obligations de type « contingent convertibles » (CoCos).
- En général, la majorité des positions au sein du Fonds entrent dans la composition de l'indice de référence. Afin d'exploiter des opportunités d'investissement spécifiques, le Gestionnaire d'investissement peut sélectionner de manière discrétionnaire des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence. En outre, le Gestionnaire d'investissement prend en compte des considérations de durabilité pouvant conduire à l'exclusion de composantes investissables de l'indice de référence.
- Les participations et leurs pondérations au sein du portefeuille du compartiment s'écarteront des pondérations des titres inclus dans l'Indice de référence ; par conséquent, les rendements du compartiment peuvent s'écarter de la performance de l'Indice de référence.
- Les parts du Fonds peuvent être rachetées ou échangées tout jour ouvré.
- Cette classe d'actions du Fonds réinvestit les revenus en permanence.

Profil de risque et de rendement



- La catégorie de risque et de rendement mentionnée repose sur des données historiques et ne saurait constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La classification du Fonds peut évoluer dans le temps et ne saurait être garantie.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'un investissement sans risque.
- Ce Fonds est classé dans la catégorie de risque 4, car la valeur des investissements fluctue modérément conformément à la politique d'investissement et de ce fait, les rendements escomptés tout comme le risque de perte potentiel peuvent être relativement supérieurs à la moyenne.
- Les éventuels défauts de paiement d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie dans le cadre d'une transaction sur instruments dérivés ont une incidence négative sur la valorisation des investissements du compartiment.
- Le recours à des instruments financiers dérivés (produits dérivés) permet d'obtenir un effet de levier, susceptible de se traduire par une augmentation proportionnelle des fluctuations de valeur. S'agissant des instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, il existe en outre un risque de contrepartie accru.
- Les opérations impliquant des parties basées dans les pays émergents peuvent comporter un risque de contrepartie plus élevé en raison d'un contexte économique ou politique spécifique.
- Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres qui ne sont pas négociés en Bourse ou sur un marché similaire. Il peut s'avérer difficile de céder ces titres à court terme, ce qui implique un risque accru de suspension du rachat des actions.
- L'investissement dans des titres de type « distressed » s'assortit d'un risque d'insolvabilité accru, qui peut survenir lorsque les sociétés concernées se trouvent en situation de défaut de paiement ou rencontrent de graves difficultés financières.
- Le Fonds peut investir une part importante de ses actifs dans des obligations d'Etat et d'entreprises. En cas d'insolvabilité de l'émetteur, l'obligation peut perdre tout ou partie de sa valeur.
- Le fonds détient suffisamment de liquidités et d'investissements qui peuvent être vendus en un jour dans des conditions de marché normales. Toutefois, il peut également détenir des investissements moins liquides. Les outils de gestion des liquidités mis en place par le fonds ainsi que les dispositions prises en matière de fréquence des transactions sont appropriés au regard de sa stratégie d'investissement et de ses actifs sous-jacents.
- Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds.
- Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous référer au chapitre « Principes d'investissement » du prospectus et au supplément relatif au Compartiment concerné.

Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais limitent la croissance potentielle des investissements du Fonds.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés sur le Fonds sur un an	
Frais courants	0.82%

Frais prélevés sur le Fonds sous certaines conditions	
Commission de performance	néant

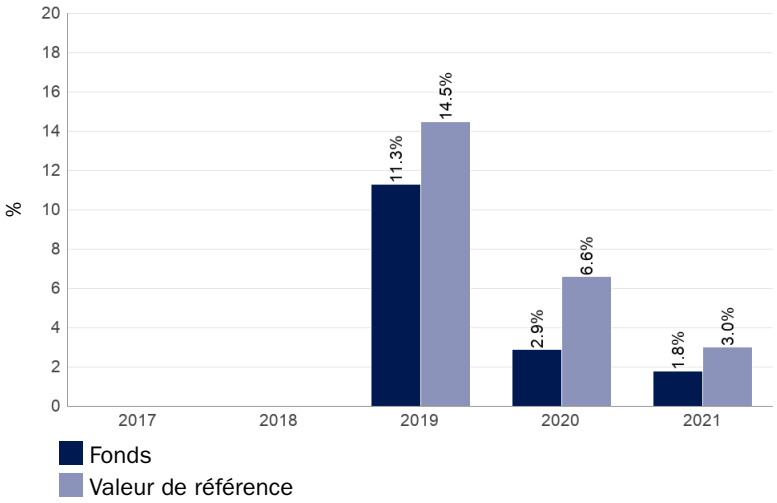
Les frais d'entrée et de sortie indiqués dans le présent document sont des chiffres maximums. Dans certains cas, ils peuvent être plus bas. Veuillez consulter votre conseiller financier pour plus d'informations.

Les frais courants se basent sur les données de la période de 12 mois clôturée en Juin 2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais relatifs aux transactions de portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie applicables à l'acquisition ou à la cession d'autres fonds.

De plus amples informations sur les frais sont disponibles au chapitre « Commissions, frais et régime fiscal » du prospectus.

Performances passées



- La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs à escompter.
- Lors du calcul de la performance, les commissions et frais éventuellement prélevés au titre de la souscription et du rachat d'actions ne sont pas pris en compte.
- Le Fonds a été lancé en 2018 et cette classe d'actions en 2018.
- La performance passée est calculée en CHF.
- Veuillez noter que la devise de l'indice de référence peut être différente de celle de la classe d'actions.

Informations pratiques

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A.
- De plus amples informations sur le Fonds ainsi que le prospectus, les statuts, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais auprès de la société de gestion J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., 11-13 Bvd de la Foire, L-1528 Luxembourg, tél. : +352 262 1251, et de la société, JSS Investmentfonds II, 11-13, Bvd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- D'autres informations pratiques sur le Fonds ainsi que le prix actuel par action sont disponibles à l'adresse www.jsafrasarasin.ch/funds.
- La réglementation fiscale de votre pays de domicile ou de résidence fiscale déterminera l'impact de votre investissement sur votre situation fiscale. Pour plus d'informations sur les conséquences fiscales de l'investissement, veuillez contacter votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de JSS Investmentfonds II ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les sections correspondantes du prospectus de JSS Investmentfonds II.
- Le document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment du fonds JSS Investmentfonds II. Le prospectus et les rapports réguliers sont produits pour l'ensemble du fonds JSS Investmentfonds II.
- Les actifs de chaque compartiment de JSS Investmentfonds II ne répondront, à l'égard de tiers, que du passif du compartiment concerné. En outre, les compartiments sont traités comme des entités distinctes s'agissant des relations entre investisseurs, et chaque compartiment se voit attribuer ses propres engagements lors du calcul de la valeur nette d'inventaire.
- Les investisseurs d'un compartiment donné de JSS Investmentfonds II ont le droit de convertir tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre compartiment de JSS Investmentfonds II lors de tout jour d'évaluation commun aux deux compartiments. De plus amples informations à ce sujet figurent à la section « Conversion d'actions » du prospectus de JSS Investmentfonds II.
- De plus amples informations quant à la distribution des catégories d'actions supplémentaires d'un quelconque des compartiments de JSS Investmentfonds II peuvent être obtenues auprès de votre conseiller financier.
- Un résumé de la dernière version de la politique de rémunération est disponible à l'adresse http://fundmanagement-lu.jsafrasarasin.com/internet/fmlu. Cette politique inclut une description de la méthode de calcul de la rémunération et des avantages, ainsi que des informations sur les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération si un tel comité a été constitué. Les investisseurs peuvent obtenir une copie de la politique de rémunération en vigueur gratuitement auprès du siège social de la société de gestion.